

Les paradoxes de la vie privée

Foulek RINGELHEIM

Jamais on ne s'est autant inquiété du respect de la vie privée qu'en ces temps de confusion où l'on se complaît à en exhiber tous les secrets.

Autrefois, la vie privée désignait cette part de soi et du cercle familial que la pudeur soustrayait au regard d'autrui. Cela comprenait, naturellement, la vie sexuelle mais aussi les sentiments, les désirs, les ambitions, les bonheurs et les souffrances que l'on ne confie à personne ou seulement aux plus proches, et les relations très particulières qui forment les affaires intérieures de la famille.

C'était la sphère de l'intimité. Chacun était prié de s'occuper de ses propres oignons et c'est en famille que le linge sale se lavait.

Aujourd'hui, on ne le sait que trop, la famille n'est plus ce qu'elle était, la pudeur tend à devenir une valeur ringarde, et l'intimité se gère publiquement.

La pudeur oubliée ?

La vie privée des personnages publics a toujours suscité la plus vive curiosité. Les actions en justice de personnes célèbres, en vue soit d'interdire l'exploitation de leur nom ou de leur image à des fins publicitaires, soit de sanctionner la divulgation de leur vie privée, ont grandement contribué à l'élaboration de la théorie des droits de la personnalité sur laquelle se fonde la protection juridique de la vie privée. De nos jours, la chasse à la vedette est en permanence ouverte. Le safari-photo se pratique avec frénésie jusque sur les pelouses de Buckingham Palace. Qu'il s'agisse de la nudité d'une princesse, des inclinations sexuelles d'un écrivain, de la

filles naturelle d'un président de la république, de la vie conjugale d'une chanteuse, de la mystérieuse maladie d'un acteur, il existe pour ces marchandises, une demande insatiable. La vie privée devient ainsi un produit de consommation courante. Cette commercialisation de la vie privée conduit à sa banalisation.

La vulgarisation de la psychanalyse et la télévision ont encore amplifié le phénomène. Les personnages publics ne sont plus les seuls à disposer d'une vie intime digne d'intérêt. Des quidams se présentent devant les caméras et dévoilent simplement leurs problèmes personnels, leurs complexes, leurs déboires conjugaux, ouvrant leur lit, révélant leurs tares, expliquant leurs fantasmes, ne laissant rien ignorer ni de leur âme ni de leur corps. On assiste en direct à des séances de thérapie familiale. Ces émissions, où la notion même de vie privée semble abolie, favorisent aussi bien l'exhibitionnisme que le voyeurisme qui sommeillent en tout téléspectateur. Elles ont peut-être une fonction purgative, mais elles font de la vie privée un objet de spectacle.

Tous fichés ?

D'un autre côté, paradoxalement, le souci de la vie privée n'a probablement jamais été aussi fort. La protection de la vie privée occupe une place importante dans l'ordre des préoccupations sociales qui agitent nos démocraties perplexes.

(page 3)

Les paradoxes de la vie privée

(suite de la première page)

L'informatisation de l'ensemble des activités sociales, la prolifération des banques de données et des fichiers privés et publics, le développement des technologies de télécommunication et de télésurveillance répandent partout une inquiétude vague mais assez tenace, une crainte d'être suivi à la trace, un malaise qui ressemble à une psychose obsessionnelle. A la place du Messie salvateur que d'aucuns attendent toujours, on croit voir monter à l'horizon, l'ombre du Grand Frère Maître des Fichiers. N'assisterait-on pas à l'avènement de cette société panopticienne, conçue par le philosophe anglais Jeremy Bentham et théorisée par le philosophe français Michel Foucault, dans laquelle un super-surveillant général observerait tout le monde sans être vu ? Serions-nous tous en liberté surveillée ? Aurait-on placé notre vie privée sur une table de dissection électronique ? Ou bien, l'obsession de la vie privée, du quant-à-soi, de chacun pour soi, ne serait-elle que le dernier avatar idéologique d'une société gagnée par un individualisme égoïste et le rejet de la vie publique ?

Toutes ces questions sont sérieuses, elles appellent réflexion et vigilance, mais il importe de dissiper quelques ambiguïtés et de fixer aussi clairement que possible les termes du problème. Certes, comme on le dit, nous som-

JE RÉCAPITULE : À 7 H. 30, VOUS AVEZ DEMANDÉ UN TAXI QUI VOUS A DÉPOSÉ CHEZ VOTRE GARAGISTE À 8 H. 15. À 8 H. 27, VOUS AVEZ FAIT LE PLEIN PAR BANCONTACT. NOUS AVONS PERDU VOTRE TRACE JUSQU'À 11 H., LÀ VOUS VOUS ÊTES RENDU À LA CLINIQUE POUR DES ANALYSES DONT LES RÉSULTATS NOUS ONT DÉJÀ ÉTÉ COMMUNIQUÉS PAR MODEM.



mes tous fichés, et nous ne soupçonnons pas la nature des informations nous concernant, qui circulent dans les réseaux électroniques. Nous participons d'ailleurs activement à notre propre mise en fiches en fournissant les données que nous réclamant no-

tre banquier, notre supermarché, notre assureur, notre employeur, notre libraire, nos fournisseurs, notre hôpital, notre mutuelle, notre caisse d'allocations familiales, etc. Il n'est plus guère de domaines de notre existence qui échappent à l'emprise de la technolo-

gie de l'information, qui confère à ceux qui en ont la maîtrise, un véritable pouvoir occulte de gestion sur nos personnes sous tous les rapports, que ce soit comme travailleur, comme malade, comme contractant, comme assuré, comme consommateur de produits alimentaires, comme membre d'un syndicat, d'une association culturelle ou religieuse, comme touriste ou abonné à un journal. Et s'il faut éviter les visions fantasmagoriques d'un monde peuplé de créatures captives, manipulées par l'informatique, il ne convient pas non plus de sous-estimer les dangers d'un système capable de contrôler et de standardiser les comportements, de méconnaître les risques de perversions auxquels seraient exposée une démocratie dominée par la logique totalitaire de l'outil informatique. A la vérité, ce qui est en cause, c'est moins notre vie privée dont, comme on l'a vu, la définition demeure imprécise, que nos libertés. Si mon interlocuteur possède sur moi, des informations que j'ignore, ma liberté est amoindrie. Si les détenteurs d'un pouvoir économique influencent ou déterminent mes choix, grâce à des renseignements qu'ils possèdent à mon insu, je ne suis plus libre de mes propres décisions. Ma vie privée, ce n'est pas, finalement, autre chose que ma liberté.

(à suivre) ■